



**Parc naturel  
régional de  
Portneuf**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

**Corporation de gestion du  
Parc naturel régional de Portneuf**

**Le lundi 17 juin 2024, à 18h30,  
La rencontre se déroulera au Restaurant Le Chavigny  
situé au 11, rue des Pins, Deschambault-Grondines.**

### **INVITATION**

La Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf a pour mission d'assurer la gestion et le développement durable du territoire, sa viabilité économique et l'animation récréotouristique et éducative et ce, dans une perspective de protection du milieu naturel et des ressources.

Lors de son assemblée générale annuelle du 17 juin prochain, la Corporation présentera notamment son rapport d'activité et ses états financiers 2023 ainsi que son budget et les grandes lignes de son plan d'action pour 2024.

Cette assemblée est ouverte aux membres en règle de la Corporation ainsi qu'à tout citoyen ou organisation du milieu.

Confirmation de votre présence obligatoire, veuillez communiquer avec M. Sébastien Perreault au 418 284-4756 ou [s.perreault@parcportneuf.com](mailto:s.perreault@parcportneuf.com). Les membres en règle qui confirmeront leur présence, recevront les documents relatifs à l'assemblée.

Alain Bourgeois  
Secrétaire-trésorier



De service, de nature

### TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE

#### APPEL D'OFFRES PUBLIC

La Ville de Saint-Marc-des-Carières demande des soumissions pour des travaux de stabilisation par enrochement de la berge de la rivière Sainte-Anne sur une distance de 410 mètres.

La stabilisation sera effectuée via l'excavation et le reprofilage du talus, la mise en place d'un enrochement colmaté muni d'une clé d'ancrage et la revégétalisation de la berge avec un ensemencement protégé par un matelas biodégradable et des plantations d'arbustes.

Les documents nécessaires sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO) sur paiement des frais exigibles en vous rendant sur le site [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant au 1 866 669-7326.

Les soumissions devront être présentées sur le bordereau de soumission prévu à cet effet et être accompagnées d'un chèque visé représentant dix pourcent (10%) du montant total (incluant les taxes) de la soumission ou d'un cautionnement de soumission du même montant établi au nom de la Ville de Saint-Marc-des-Carières. Le cautionnement de soumission devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être adressées à la Ville de Saint-Marc-des-Carières, à l'attention de : Direction générale au 965, boulevard Bona-Dussault, Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0 et être présentées dans une enveloppe cachetée portant la mention « *Soumission pour les travaux de stabilisation de la berge de la rivière Sainte-Anne* ». **Le dépôt des soumissions devra se faire avant 11 h00, le 20 juin 2024 à l'adresse ci-haut mentionnée.** Elles seront ouvertes publiquement au même endroit, le jour même, immédiatement après l'heure limite.

La Ville de Saint-Marc-des-Carières se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties. La Ville ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

DONNÉ À SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES le 28 mai 2024

Marc-Eddy Jonathas, Directeur général / greffier-trésorier

Bienfaisance  
localeÉconomie  
localeSports  
locauxMERC  
d'acheter  
local!Emplois  
locaux

Quand on cherche un travail,  
on lit la section emplois

Vous cherchez du personnel?  
Dites-le à nos lecteurs.

**COURRIER**  
DE PORTNEUF  
Une équipe dynamique  
418 285-0211



#### AVIS PUBLIC

#### Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales

Le présent avis est donné par la soussignée, directrice générale de la Ville de Saint-Raymond, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique à la salle du conseil municipal au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond, le **vendredi 21 juin 2024, à 10 h**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais en plus des frais encourus subséquemment, et ce, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Tous les lots ci-après énumérés font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Propriétaire inscrit au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s) <sup>1</sup>	Taxes dues municipales et scolaires (capital et intérêts au 21 juin 2024)*
1. <b>M. Steve Thériault</b> 909, rue Fiset Saint-Raymond (Qc)	• Matricule 0392-77-1224 • Lot 5 507 137  <b>Terrain et bâtiment résidentiel</b>	18 740,55 \$
2. <b>9440-7095 Québec inc.</b> 750, côte Joyeuse Saint-Raymond (Qc)	• Matricule 0393-00-0294 • Lot 3 122 341  <b>Terrain et bâtiment commercial</b>	122 519,03 \$
3. <b>Mme Murielle Leclerc</b> Rue du Pont Saint-Raymond (Qc)	• Matricule 0503-48-5351 • Lot 4 490 703  <b>Rue Privée</b>	160,28 \$
4. <b>Armand J. Rochette Ltée</b> <b>Mme Louise Rochette</b> Rue des Érables Saint-Raymond (Qc)	• Matricule 0790-62-1318 • Lots 3 428 563, 3 428 566 3 428 604 et 3 428 605  <b>Rue Privée</b>	221,06 \$
5. <b>Mme Lucie Caron</b> <b>M. Benoît Lizotte</b> 900, chemin de Bourg-Louis Saint-Raymond (Qc)	• Matricule 0791-28-8896 • Lot 3 121 298  <b>Terrain et bâtiment résidentiel</b>	9 966,40 \$
6. <b>M. Louis Dick Augustin</b> Chemin Bishop Saint-Raymond (Qc)	• Matricule 0999-17-1102 • Lot 4 492 414  <b>Rue privée</b>	160,28 \$
7. <b>Mme Diane Giguère</b> Lac Sergent, Saint-Raymond	• Matricule 1293-49-8774 • Lot 3 514 387  <b>Terrain vacant</b>	1 028,18 \$

\*Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.

#### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable de 9 h à 10 h, à la date et à l'endroit indiqués pour la vente et remplir les conditions pour enchérir.

Conditions à respecter pour enchérir :

- Déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence.
- Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :
  - ✓ Permis de conduire
  - ✓ Carte d'assurance maladie
  - ✓ Passeport

• Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit présenter une copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir :

- ✓ à titre de représentant d'une personne physique : sa procuration ou son mandat
- ✓ à titre de représentant d'une personne morale : copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir (résolution, mandat, procuration et autres).

2. L'adjudicataire doit payer **immédiatement** le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant, par chèque certifié, par traite bancaire ou par mandat-poste fait à l'ordre de la Ville de Saint-Raymond.

**À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.**

3. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit.

4. La taxe fédérale sur les produits et les services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

5. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service du greffe au 418 337-2202 ou consulter le site Web à l'adresse <https://villesaintraymond.com/services-au-citoyen/taxes-et-evaluations/vente-dimmeubles-pour-defaut-de-paiement-des-taxes>.

Donné à Saint-Raymond, le 30 mai 2024, conformément à la résolution numéro 24-05-192 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond le 13 mai 2024.

La directrice générale,  
Chantal Plamondon

## AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

(Selon l'article 795, al. 2 du Code civil  
du Québec)

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Jean Collin décédé le 7 octobre 2023, domicilié au 108, rue de l'Orge à St-Augustin-de-Desmaures G3A 1R4, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au 598 rue des Manitobains, Québec, G2M 0M6

# Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

## AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **rente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
-----------------------------------	-------------------------	---------------------------

La Chouape inc. A/S M. François-Daniel Hébert 1070, Rang Double Nord Saint-Félicien (Québec) G8K 2N8	Demande de permis entrepôt (bière) aux fins de l'agent.	85 Rue Des Grands-Lacs Saint-Augustin-de- Desmaures (Québec) G3A 1T5
--	---	---

Dossier : 55-30-3193

Québec 

# Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

## AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **rente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
-----------------------------------	-------------------------	---------------------------

Christian Thivierge A/S M. Christian Thivierge 1110, boul. de Lanaudière Sainte-Anne-de-la- Pérade (Québec) G0X 2J0	Demande de permis de production artisanale de boissons alcooliques à base de petits fruits ou rhubarbe	1110, boul. de Lanaudière Sainte-Anne-de-la- Pérade (Québec) G0X 2J0
--	--	--

Dossier : 55-20-1114

Québec 

# Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

## AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **30 jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **45 jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 200, chemin Sainte-Foy, bureau 400, Québec (Québec) G1R 1T3.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
-----------------------------------	-------------------------	---------------------------

Basilico, Jean-Michel 99 Rue du Roy Cap-Santé (Québec) G0A 1L0	Addition d'une localisa- tion terrasse au permis de restaurant.	BASILICOS 30 Place de l'Église Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 Dossier : 10203810
---	---	--

Québec 

# Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

## AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **30 jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **45 jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
-----------------------------------	-------------------------	---------------------------

Brasserie La Baraque inc. 162 Rue Joseph-Keable Rimouski (Québec) G5L 3B7	Addition d'une localisa- tion terrasse au permis restaurant.	BRASSERIE LA BARAQUE 334 Route 138 Loc. 150 Saint-Augustin-de- Desmaures (Québec) G3A 1G8 Dossier : 10246082
---	--	--

Québec 

Après m'avoir



Recyclez-moi!